

COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01/03/10

PRÉSENTS : JACCAZ Yann, BESSY Pierre, PERINET-MARQUET Marie-Paule, JOND Claude, JACCAZ Jean-Paul, CHAMBET Anthony, PELISSIER Dominique, DESRUES Jean-Claude, PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy, BASSET Georges, DESCHAMPS Patrick

ABSENTS EXCUSÉS : LABROUSSE Jean, BARDET Olivier, PERINET-MARQUET Guy (sauf pour la délibération pour la SEA)

ABSENTS : MOLLARD Julie

PROCURATION : LABROUSSE Jean à BESSY Pierre, BARDET Olivier à PERNOD Stéphanie, PERINET-MARQUET Guy à PERINET-MARQUET Marie-Paule

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Les conseillers présents ... Madame PERINET-MARQUET Marie-Paule a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2010 :

Chaque membre de l'Assemblée ... le procès verbal du conseil municipal du 12 janvier 2010 a été adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 01 MARS 2010

QUESTIONS SOUMISES A DECISIONS DU CONSEIL SUR PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administratif

1/ Convention Station Durable : Monsieur Pierre BESSY rappelle brièvement que, suite à la signature de la convention entre la Région et les 3 stations concernées (Praz sur Arly, Combloux, Cordon), les actions peuvent commencer avec une répartition des aides au tiers pour chaque partenaire. Une convention doit lier les trois communes pour la répartition des interventions et des financements.

VOTE : Adopté à l'unanimité

2/ SICA - Convention pour abattage : En raison de la fermeture de l'abattoir public de Megève, et pour faciliter les démarches, la SICA se propose de faire l'intermédiaire entre les communes qui subventionnent les prestations d'abattage, les agriculteurs qui les reçoivent et les établissements qui assurent les prestations. La Mairie de Praz-sur-Arly apportant une aide aux agriculteurs pour l'abattage, il est donc proposé de conventionner avec la SICA.

Monsieur le Maire précise que le Syndicat Mixte Pays du Mont-Blanc va organiser à la fin du mois une réunion de présentation du programme de réhabilitation de l'abattoir afin que les 14

communes se positionnent sur son avenir. Un tel établissement, pour survivre, nécessite en effet une intervention intercommunale. Plusieurs élus du Conseil Municipal de Praz estiment que cette structure est importante et qu'il faudra la soutenir.

VOTE : Adopté à l'unanimité

3/ SEA – Convention pour les travaux au plan de l'Aar :

Une action de réhabilitation de l'alpage communal du Plan de l'Aar va être conduite avec l'aide de la SEA. Monsieur Guy PERINET – MARQUET en précise les 4 grandes actions.

- revalorisation de l'herbage
- rénovation de la toiture
- installation d'un réservoir d'eau
- rénovation du réseau d'assainissement

La totalité de ces travaux s'élève à 83 000 € et l'ensemble des subventions sera d'un montant de 63 000 €

La SEA demande une rémunération correspondant à 7% du montant des subventions (4 154 €) pour apporter son aide technique et le montage financier du projet.

VOTE : Adopté à l'unanimité

4/ Cessions foncières à titre gratuit pour l'élargissement de la route du Marais :

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à signer les actes de cessions avec les différents propriétaires concernés par des régularisations foncières de la voirie de la route du Marais. Des travaux sont en effet prévus sur cette voie en 2010, notamment la réalisation de trottoirs. Cela demande une réhabilitation de la voirie, et son élargissement. Plusieurs propriétaires sont concernés, notamment les conjoints SONDAZ. Ceux-ci se sont engagés à rétrocéder gratuitement environ 150 m² en bordure de la voie actuelle pour cet élargissement. Ces négociations ont eu lieu dans le cadre de l'attribution du permis de construire de la future copropriété « Diamant » située en contrebas. Le promoteur, lui, s'est engagé à construire à ses frais un mur de soutènement à partir du virage étroit où débute la route du Crystal d'Arly. Cela permettra d'installer des trottoirs avant la fin de l'année.

VOTE : Adopté à l'unanimité

5/ Remplacement délégué à Meg'Accueil et de l'OPAH : Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le remplacement de Mademoiselle Julie MOLLARD par Madame Marie-Paule PERINET-MARQUET pour représenter la commune auprès de MEG'ACCUEIL et de l'OPAH. Mademoiselle MOLLARD a déménagé pour des raisons professionnelles et se trouve moins disponible pour participer aux réunions de ces deux structures.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Chapitre finances

6/ Vote des budgets :

Budget principal:

Approbation des comptes administratifs et de gestion :

Les comptes tenus par la commune et la trésorerie sont identiques en tous termes.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4.665.646,77 €	3.898.803,02 €
Dépenses	3.192.484,58 €	4.939.321,49 €
Résultats de l'exercice	1.473.162,19 €	- 1.040.518,47 €
Résultat antérieur reporté	1.407.752,05 €	- 459.411,95 €
Résultat de clôture 2009	2.880.914,24 €	- 1.499.930,42 €
Résultat consolidé	1.380.983,82 €	

En 2009 les éléments les plus marquants en fonctionnement sont des dépenses plus importantes pour la réparation du matériel roulant (10 000€), les frais de navettes (+ 40 000€), et la liquidation de la SEM des remontés mécaniques. En revanche certaines dépenses ont été minorées : subvention à l'office du tourisme en raison de la revente de ces parts dans la SEM des remontées mécaniques, une année tronquée pour les frais de personnel. Les recettes ont augmentées notamment la taxe de séjour (+23 000€) et le nouveau loyer pour Bellambra (65 000€).

Les investissements portaient sur la reprise des biens de la SEM des remontées mécaniques, l'aménagement de la micro crèche (780 000€), du giratoire du supermarché (424 000€) et des aménagements de voirie (180 000€), l'acquisition de terrains (885 000€) et la neige de culture (290 000€). Les recettes d'investissement proviennent de l'autofinancement (1 500 000€), les dotations de l'Etat (158 458€), de subventions (137 000€), d'emprunts (815 000€), de participations diverses (290 000€) et de la liquidation de la SEM (946 000€).

Compte de gestion et Compte administratif 2009 :

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats 2009

L'excédent de la section de fonctionnement sera viré en section d'investissement de manière à couvrir le déficit. Le solde sera maintenu en fonctionnement pour couvrir les besoins de l'exercice 2010.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé

Il est proposé d'étudier les demandes de subventions déjà faites pour un total général provisoire de 660 000,00 €.

L'étude se fait ligne par ligne sur proposition de Monsieur Claude JOND.

A noter :

- Pour la première fois le Collège Saint-Jean Baptiste recevra une subvention de 1210,00 € pour les échanges scolaires.
- Pour ce même collège, la dotation faite pour le restaurant scolaire passe de 0,50 € à 1 € / repas / élève.

- L'office de tourisme touche la même subvention (402 000 euros) qu'en 2009. La différence, dans le tableau, est liée au fait que, l'an passé, l'office de tourisme avait perçu une partie de la somme à travers la vente de ses parts de la SEM de Développement Touristique (remontées mécaniques).

Voir le tableau récapitulatif pour le détail des subventions.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères :

Malgré une très forte progression du coût de l'incinération des ordures, le taux est maintenu soit 8%, comme en 2009.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Approbation Budget primitif 2010

Pour l'exercice 2010 la section de fonctionnement s'élève à 4 205 000€ en dépenses dont :

1 042 000€ pour les charges de gestion à caractère général (augmentation due aux navettes ski bus, à l'entretien de la voirie)

560 000€ pour les charges de personnel (année complète sur 2 postes)

1 227 750€ pour les autres charges de gestion courantes (forte augmentation de la cotisation au SITOM, subvention de l'office du tourisme)

132 950€ pour les charges financières (nouveaux emprunts)

50 560€ pour les amortissements

1 000€ pour les charges exceptionnelles

En recettes :

108 980€ de ventes de services (périscolaires notamment)

2 523 390€ d'impôts et taxes

734 250€ de dotations et participations

242 865 d'autres produits de gestion courante

580 914€ d'excédent reporté

La section d'investissement s'élève à 8 800 000€ réparti ainsi :

360069€ de remboursement de capital

294 900€ d'études

6 355 100€ de travaux ou acquisitions

1 499 930€ de déficit

Les recettes proviennent de :

2 443 000€ de dotations et réserves

740 528€ de subventions

3 794 672€ d'emprunt

1 191 240€ de virement de la section de fonctionnement

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Budget eau et assainissement :

Compte de gestion et Compte administratif 2009

Les comptes tenus par la commune et la trésorerie sont identiques.

	Exploitation	Investissement
Recettes	488.717,89 €	132.820,97 €
Dépenses	448.258,52 €	194.378,04 €
Résultats de l'exercice	40.459,37 €	- 61.557,07 €
Résultat antérieur reporté	129.176,05 €	357.515,05 €
Résultat de clôture 2009	169.635,42 €	295.957,98 €
Résultat consolidé	465.593,40 €	

Les dépenses ont baissé en raison de la baisse des taxes de l'agence de l'eau, de la participation au SIVU Megève/Praz et de charges financières.

La baisse des recettes est due à la modification des périodes de relevés des compteurs et de la facturation.

Les investissements ont permis l'acquisition de véhicules, la finalisation de l'étude aquifère et les travaux de réseau dans le giratoire du supermarché.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Affectation des résultats 2009

Les excédents de fonctionnement et d'investissement sont maintenus dans leur section respective.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2010

La section d'exploitation s'élève à 664 000€ :

360 500€ pour les charges de gestion à caractère général

62 400€ pour les frais de personnel

138 050€ pour les amortissements

9 850€ pour les autres charges de gestion

5 000€ pour les charges exceptionnelles

75 000€ pour les atténuations de produit

Les recettes proviennent de :

426 684€ de vente d'eau et prestations

169 635€ d'excédent

La section d'investissement s'équilibre à 434 007€ :

40 500€ de remboursement de capital

20 000€ d'études

306827€ de travaux (renouvellement et extension de réseaux, acquisition foncière, réhabilitation de l'assainissement du Plan de l'Aar)

Les dépenses sont financées par l'excédent et les dotations aux amortissements.

VOTE : Adopté à l'unanimité.

Tarification eau et assainissement 2010

Il est demandé de reconduire les tarifs déjà en vigueur en 2008/2009.

I - Droits fixes :

Il est proposé de reconduire à l'identique les droits fixes pour les deux services d'eau et d'assainissement, ainsi que la location des compteurs (délibération du 28 Septembre 2004).

II - Partie proportionnelle

- Eau : le mètre cube d'eau consommée :.....0,75 € H.T.

- Assainissement : le mètre cube d'eau consommée1,71 € H.T.

Il est précisé que tous ces tarifs seront majorés, lors de la facturation adressée à chaque abonné, des taxes légales et reversements constitués de la TVA et des prélèvements effectués pour le compte de l'Agence de l'Eau : Modernisation des réseaux : 0,13 €/m³ et Taxe Pollution . 0,19 €/m³ (Tarifs 2008).

VOTE : Adopté à l'unanimité.

7/ ADEME – Demande de subvention pour le diagnostic des bâtiments communaux :

Monsieur le Maire demande que le Conseil Municipal l'autorise à solliciter des subventions afin de mener à bien le diagnostic sur les différents bâtiments communaux.

VOTE : Adopté à l'unanimité

8/ Avenants Micro Crèche – Lots 6 menuiserie et lot 12 chauffage – sanitaire.

Mme Perinet-Marquet présente les travaux supplémentaires pour l'aménagement de la micro crèche. Ces travaux sont dus à la demande du service de la PMI.

- Lot N° 6 Menuiserie – Ets SOCQUET Henry et fils 3541.85 € TTC plus valeur pour remplacement d'une vitre cassée dans la montée d'escalier (130 € HT), mise en place de 2 occulus supplémentaires sur la porte du dortoir de la garderie du haut (180 € HT), finition d'une partie de la terrasse en lames traitées (2 011.41 € HT) et mise en place d'une barrière supplémentaire dans la garderie du haut à la place d'une porte fenêtre (640 € HT). *Total du marché 43331.39 € TTC.*
- Lot N° 12 Chauffage - sanitaire - S.A.R.L. GAUBICHER 2340.56 € TTC plus valeur pour fourniture et mise en place d'un meuble vasque de salle de bain dans l'appartement en lieu et place du modèle initialement prévu (253,50 € HT), fourniture et mise en place de 2 lavabos à hauteur d'enfants suite à la visite de la PMI (1035.70 € HT), protection de la canalisation d'arrivée d'eau publique

(646.53 € HT) et remplacement d'organes défectueux sur la chaudière (274.76 € HT). *Total du marché 70 585.20 € TTC.*

- Lot N° 12 Chauffage - sanitaire - S.A.R.L. GAUBICHER 1546.86 € TTC moins valeur pour retrait du marché de la fourniture et pose d'un ensemble kitchenette dans l'appartement. *Total du marché 69 038.34 € TTC.*

VOTE : Adopté à l'unanimité.

9/ Instauration d'une taxe forfaitaire sur les terrains nus devenus constructibles :

Monsieur le Maire expose le principe de cette taxe déjà pratiquée dans la plupart des pays d'Europe et créée récemment en France (2007) : elle permet aux municipalités de récupérer une recette à hauteur de 10% de la plus-value effectuée lors d'une première cession d'un terrain devenu constructible suite aux modifications occasionnées par la mise en place d'un PLU. En l'absence d'éléments de référence, la taxe est assise sur les deux tiers du prix de cession.

La taxe ne s'applique pas :

- lorsque le prix de cession, défini à l'article 150 VA du CGI, est inférieur à 3 fois le prix d'acquisition.
- aux cessions de terrain :
 - lorsque ceux-ci ont été classés constructibles depuis plus de 18 ans ;
 - ou dont le prix est inférieur ou égal à 15.000 € ;
 - ou constituant les dépendances immédiates et nécessaires de l'habitation principale du cédant ou de l'habitation en France des non-résidents ;
 - ou pour lesquels une déclaration d'utilité publique a été prononcée en vue d'une expropriation, à condition que la totalité de l'indemnité soit consacrée à l'acquisition, la construction, la reconstruction ou l'agrandissement d'un ou plusieurs immeubles, dans un délai de 12 mois à compter de sa perception ;
 - ou échangés dans le cadre d'opérations de remembrement (ou assimilées) ;
 - ou cédés, avant le 31 décembre 2009, à un organisme d'habitations à loyer modéré, à une société d'économie mixte gérant des logements sociaux, à l'association mentionnée à l'article L 313.34 du code de la construction et de l'habitation, ou à un organisme bénéficiant de l'agrément relatif à la maîtrise d'ouvrage prévu à l'article L 365.2 du code de la construction et de l'habitation,
 - ou cédés avant le 31 décembre 2009, à une collectivité territoriale, en vue de leur cession à l'un des organismes mentionnés à l'alinéa précédent (organisme HLM, SEM, etc...).

VOTE : Adopté à l'unanimité

10/ TLE – Demandes de remises de pénalités de retard pour Messieurs SOUN et ODE.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est saisi par la Trésorerie Générale de la Haute Savoie d'une demande de remise de pénalités de retard pour M SOUN, ainsi qu'une demande de remise de M ODE, pour le permis des Portes du soleil suite au contentieux en cours.

VOTE : adopté par 11 voix et 3 abstentions.

Chapitre intercommunalité

11/ Approbation de la modification des statuts du SITOM – Composition:

Le changement de statuts concerne l'intégration de la nouvelle communauté de communes de la vallée de Chamonix Mont-Blanc en lieu et place des communes qui la composent. De fait, cette modification engendre également un changement de l'article 6 relatif à la représentation des membres ; ainsi, la communauté de communes de la Vallée Chamonix Mont-Blanc disposera de 8 délégués titulaires et 8 délégués suppléants.

VOTE : Adopté à l'unanimité

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des ADJOINTS au MAIRE : Néant

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des RAPPORTEURS des COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant

QUESTIONS SOUMISES à DECISIONS du CONSEIL sur PROPOSITIONS des CONSEILLERS MUNICIPAUX : Néant

COMMUNICATIONS et QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que le derby des élus du Pays du Mont Blanc se déroulera le samedi 6 mars à Praz sur Arly.

Monsieur Claude JOND fait le compte rendu de la sortie Espace Diamant avec les membres de la commission « sports » du Conseil Municipal des Jeunes pour un projet de boardercross. Les jeunes ont été séduits par les aménagements des Saisies.

Office de Tourisme : Monsieur le Maire informe les élus que l'office de tourisme vient de décrocher sa troisième étoile par arrêté préfectoral.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES : Néant